

COMPTE RENDU

Du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 20 h00 le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, PERREIN Alain, HOFFMANN Fabienne, LOSSON Mickaël, SCHMITT Jean Dominique

Etaient absents : KELSEN Alan, excusé, donne procuration à GHIZZO Frédéric.

MELY Arthur, excusé, donne procuration à DUBOIS Nathalie.

VAISSE Julie, excusée, donne procuration à MAST Dominique.

BIBET Laurent, MARTIN Christopher et Virginie RUPPERT absents non excusés.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le conseil municipal, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion pour l'année 2024, dressé par le Receveur Municipal, Monsieur Pierre OCHODNICKY, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

0 Contre - 0 Abstention - 12 Pour

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Délibérant sous la présidence de Monsieur Frédéric GHIZZO, 1^{er} Adjoint au Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à la majorité, les résultats du compte administratif 2024.

0 Contre - 2 Abstention - 9 Pour

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Report en fonctionnement au compte 002 : 429 314.02 euros.

Affectation au compte 1068 : 175 490.97 euros

0 Contre - 0 Abstention - 12 Pour

4 – VOTE DES TROIS TAXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et de garder le taux des trois taxes pour l'année 2025 qui sont les suivantes :

-Taxes foncières sur les propriétés bâties : 26.77%

-Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 39%

-Taxes habitation : 19.88%

0 Contre - 0 Abstention - 12 Pour

5 – BUDGET PRIMITIF 2025

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 970 805.02 euros
Section d'investissement : 825 357.99 euros

Le conseil municipal autorise la fongibilité entre les chapitres à hauteur de 7,5 %.

0 Contre - 0 Abstention - 12 Pour

6- TRAVAUX DE VOIRIE RALENTISSEURS - CENTRE DE VRY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à remettre le ralentisseur du centre de Vry aux normes actuelles.

Le devis D25030105 de STRADEST d'un montant de 4950 euros HT est validé

0 Contre - 0 Abstention - 12 Pour

7- CLECT 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT concernant l'attribution de compensation 2025 par la CCHCPP.

Le montant pour la commune de Vry pour l'année 2025 est de 11 477.61 euros.

0 Contre - 0 Abstention - 12 Pour

8 – DIVERS

-Monsieur Le Préfet de la Moselle est muté sur la région Nord Pas de Calais, nous sommes en attente d'une nouvelle nomination.

-Le terrain de commune est en cours d'aménagement pour éviter l'installation illicite de « gens du voyage », une commission se réunira prochainement pour travailler sur le projet aménagement définitif.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,

Dominique MAST